1984

LA CRÉATION DU FLNKS

30 ans FLNKS

10 mars 1984

Convention du FI qui charge un comité exécutif d'établir un programme de gouvernement, la constitution du pays kanak et la charte du FLNKS.

29 mai 1984

L'Assemblée Nationale vote la réforme du statut de la Nouvelle-Calédonie dit "statut Lemoine".

17 juin 1984

Roch Pidjot démissionne du groupe socialiste de l'Assemblée Nationale.

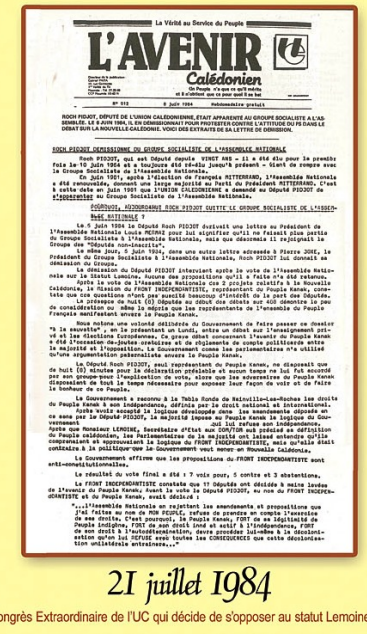

La Vérité au Service du Peuple

L'AVENIR Calédonien

Directeur de la publication : Jean-Pierre Aifa
27 rue Anatole France
98845 - Nouméa
Téléphone : 26 28 00
Télécopie : 26 28 01

On People, n'a que ce qu'il mérite, et il n'obtient que ce pour quoi il se bat

N° 512 6 juin 1984 Hebdomadaire gratuit

ROCH PIDJOT, DÉPUTÉ DE L'UNION CALÉDONIENNE, ÉTAIT APPARENTÉ AU GROUPE SOCIALISTE A L'ASSEMBLÉE. LE 6 JUIN 1984, IL EN DÉMISSIONNAIT POUR PROTESTER CONTRE L'ATTITUDE DU PS DANS LE DÉBAT SUR LA NOUVELLE-CALÉDONIE. VOICI DES EXTRAITS DE SA LETTRE DE DÉMISSION.

ROCH PIDJOT DEMISSIONNE DU GROUPE SOCIALISTE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Roch PIDJOT, qui est Député depuis VINGT ANS « 21 a 456 élu pour la première fois le 10 juin 1964 et a toujours été réélu jusqu'à présent » tient de rompre avec le Groupe Socialiste de l'Assemblée Nationale.

En juin 1981, après l'élection de François MITTERRAND, l'Assemblée Nationale a été renouvelée, donnant une large majorité au Parti du Président MITTERRAND. C'est à cette date en juin 1981 que L'UNION CALEDONIENNE a demandé au Député PIDJOT de s'apparenter au Groupe Socialiste de l'Assemblée Nationale.

CONSEQUENCE, NECESSAIREMENT ROCH PIDJOT SUIVITE LE GROUPE SOCIALISTE DE L'ASSEMBLEE NATIONALE ?

Le 5 juin 1984 le Député Roch PIDJOT écrivait une lettre au Président de l'Assemblée Nationale Louis MERMAZ pour lui signifier qu'il ne faisait plus partie du Groupe Socialiste à l'Assemblée Nationale, mais qu'désormais il rejoignait le Groupe des "Députés non-inscrits".

Le même jour, 5 juin 1984, dans une autre lettre adressée à Pierre JOXE, le Président du Groupe Socialiste à l'Assemblée Nationale, Roch PIDJOT lui donnait sa démission du Groupe.

La décision du Député PIDJOT intervient après le vote de l'Assemblée Nationale sur le Statut Lemoine. Aucune des propositions qu'il a faite n'a été retenue.

Après le vote de l'Assemblée Nationale ces 2 projets relatifs à la Nouvelle Calédonie, le Mission du FRONT INDEPENDANTISTE, représentant du Peuple Kanak, constate que ces questions n'ont pas suscité beaucoup d'intérêt de la part des Députés.

La présence de huit (8) Députés au début des débats sur 491 démontre le peu de considération ou même le mépris que les représentants de l'ensemble du Peuple français manifestent envers le Peuple Kanak.

Nous notons une volonté délibérée du Gouvernement de faire passer en douceur "à la sauvette", en le présentant un lundi, entre un débat sur l'enseignement privé et les élections Européennes. Ce grave débat concernant l'avenir du Peuple Kanak a été l'occasion de joutes oratoires et de règlements de compte politiciens entre la majorité et l'opposition. Le Gouvernement comme les parlementaires n'a utilisé qu'une argumentation pathématiste envers le Peuple Kanak.

Le Député Roch PIDJOT, seul représentant du Peuple Kanak, ne disposait que de huit (8) minutes pour la déclaration préalable et aucun temps ne lui fut accordé par son groupe pour l'explication de vote, alors que les adversaires du Peuple Kanak disposaient de 1 h 30 le temps nécessaire pour exposer leur façon de voir et de faire le bonheur de ce Peuple.

Le Gouvernement a reconnu à la Table Ronde de Nainville-Les-Roches les droits du Peuple Kanak à son indépendance, définis par le droit national et international. Mais, en refusant de reconnaître la logique dévelopée par le Peuple Kanak et ce sans que le Député PIDJOT, la majorité imposé au Peuple Kanak la logique du Gouvernement. Qui lui refuse son indépendance.

Après que Monsieur LEMOINE, Secrétaire d'Etat aux DOM/TOM ait précisé sa définition du Peuple calédonien, les Parlementaires de la majorité ont laissé entendre qu'ils comprenaient et approuvaient la logique du FRONT INDEPENDANTISTE, mais qu'elle était contraire à la politique que le Gouvernement veut mener en Nouvelle Calédonie.

Le Gouvernement affirme que les propositions du FRONT INDEPENDANTISTE sont anti-constitutionnelles.

Le résultat du vote final a été : 7 voix pour, 5 contre et 3 abstentions.

Le FRONT INDEPENDANTISTE constate que 11 Députés ont décidé à moins lendes de l'avenir du Peuple Kanak, avant le vote le Député PIDJOT, eu non du FRONT INDEPENDANTISTE et du Peuple Kanak, avait décidé :

"...L'Assemblée Nationale en rejettant les amendements et propositions que j'ai faites au nom du MON PEUPLE, refuse de prendre en compte l'exercice de ses droits. C'est pourquoi, le Peuple Kanak, FORT de sa légitimité de Peuple Indigène, FORT de son droit inné et actif à l'indépendance, FORT de son droit à l'autodétermination, devra procéder lui-même à la décolonisation qu'on lui REFUSE avec toutes les CONSEQUENCES que cette décolonisation unilatérale entraînera..."

21 juillet 1984

Congrès Extraordinaire de l'UC qui décide de s'opposer au statut Lemoine.

28 juillet 1984

Un boycott actif des prochaines élections territoriales est décidé par le FI lors de sa convention.

27-28 août 1984

Une délégation du Front Indépendantiste se rend au forum des pays indépendants du Pacifique.

8 septembre 1984

Le Comité directeur de l'Union Calédonienne, réuni à Touho, réaffirme la volonté de l'UC d'empêcher le déroulement des élections par un boycottage actif.

29 mai 1984

Le statut Lemoine : un statut condamné

APRES LE CONGRES DU FULK A MARE :

LE F.I. REPOUSSE LE STATUT

Ce week-end à Maré, le FULK a délibérément voulu élargir son XIVe Congrès au Front Indépendantiste. Et dans le communiqué ci-dessous, qui nous a été transmis par le FULK, c'est au nom du F.I. que le statut proposé par Georges Lemoine est rejeté :

Le XIVème Congrès du FULK, élargi aux autres composantes du Front Indépendantiste, aux Organisations Syndicales Kanakes, aux Etudiants Kanaks, à la Ligue des Droits de l'Homme et des Libertés, qui s'est réuni à Tadine du 13 au 16 décembre 1983 déclare :

Le Front Indépendantiste, seul représentant légitime du Peuple Kanak :

- rejette point par point le projet de statut du Secrétaire d'Etat Georges Lemoine qu'il qualifie de «Traité d'occupation» tel par une force d'occupation, l'Etat colonial français, pour une «Terre d'occupation, les non-kanaks»
- dénonce les tentatives de diviision continues dans ce «Traité d'occupation», ainsi que les mots vides de sens («ministres», «Conseil des pays» ...etc.) jetés en pâture au peuple kanak et en poudre aux yeux aux Etats du Forum ;
- dénonce les mobiles du Gouvernement français qui refuse d'assumer ses responsabilités en rejetant à 1989 tout éventuelle prise de position à l'égard de l'indépendance du Peuple Kanak.

La Front Indépendantiste :

- affirme que c'est au seul peuple kanak d'administrer sa propre terre, d'user de sa propre coutume, de gérer ses propres intérêts ;
- maintient son exigence de prise en compte par le Gouvernement français de son projet d'accord-cadre indépendantiste qui devra être accompagné d'une juste réforme du corps électoral, d'un redécoupage géographique et de prérégimes gouvernementaux locaux réelles ;
- fixe définitivement l'effet de la période transitoire à Septembre 1984 pour que vive l'indépendance Kanak Socialiste le 24 Septembre 1985».

LES NOUVELLES 20-12-83

Le statut Lemoine voté le 4 mai 1984 fut le plus proche des propositions successives de statut déposées par les élus indépendantistes et par le député Roch Pidjot. Mais le processus qu'il contenait se trouva dépassé. Le vrai problème étant celui de l'accession à l'indépendance dans les plus brefs délais.

Les réformes, y compris la réforme foncière, n'étaient plus à l'ordre du jour des prises de position. Le statut Lemoine n'entreprit même pas d'aborder la restitution de la propriété de la zone maritime, des îlôts transférés à l'État par la loi-cadre de 1957, des trente mille marins des eaux territoriales, de la zone économique des 200 milles intéressant la pêche hauturière et les nodules métalliques. L'État français voulait continuer d'avoir la main sur les mines, le travail, le crédit, les liaisons extérieures et les communications internationales restaient entre les mains de l'État.

Le statut Lemoine apparaissait, 27 ans après la loi-cadre Defferre, comme la distribution des « pastilles et des bonbons » selon l'expression de M. Leopold Senghor.

22-24 septembre 1984

Congrès constitutif à l'Océanic

À l'issue du Congrès du Front Indépendantiste qui s'est tenu à l'Océanic à Ducos pendant trois jours, le Front de Libération National Kanak et Socialiste (FLNKS) est crée et le drapeau de "Kanaky" est pour la première fois présenté au public. Il se dote d'une charte fixant notamment l'objectif de ce nouveau mouvement : « l'Indépendance Kanak Socialiste » (IKS).

Après le congrès de l'Océanic, le FLNKS a pris sa configuration historique en réunissant l'Union calédonienne (UC) du député Rock Pidjot et de Jean-Marie Tjibaou, le Parti de libération kanake (Palika) d'Élie Poigoune et Paul Néaoutyine, le Front uni de libération kanak (FULK) de Yann Céléné Uregeï, l'Union progressiste mélanésienne (UPM) d'Edmond Nékiriaï et d'André Gopoea, le Parti socialiste calédonien (PSC) de Jacques Violette et l'Union syndicale des travailleurs kanaks et des exploités (USTKE) de Louis Kotra Uregeï.

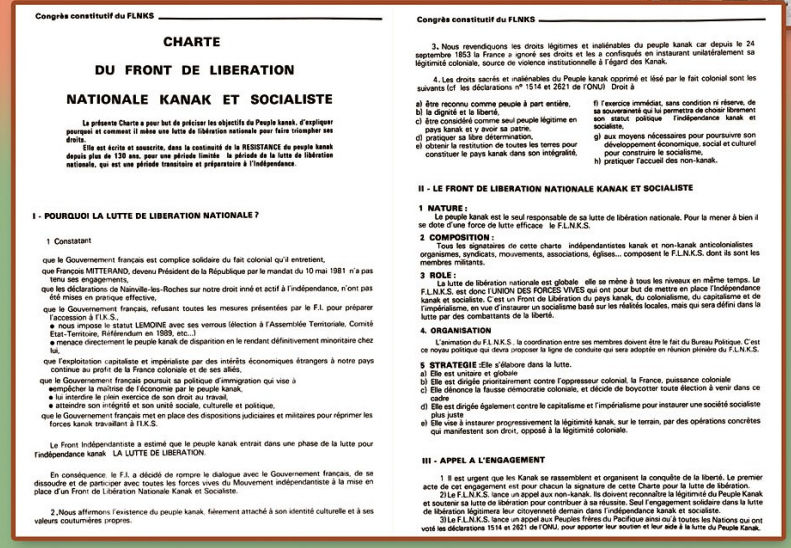

Congrès constitutif du FLNKS

CHARTE

DU FRONT DE LIBERATION

NATIONALE KANAK ET SOCIALISTE

La présente Charte a pour but de préciser les objectifs du Peuple kanak, d'expliquer pourquoi et comment il mène une lutte de libération nationale pour faire triompher ses droits.

Elle est écrite et souscrite, dans la continuité de la RESISTANCE du peuple kanak depuis plus de 130 ans, pour une période limitée la période de la lutte de libération nationale, qui est une période transitoire et préparatoire à l'Indépendance.

I - POURQUOI LA LUTTE DE LIBERATION NATIONALE ?

1 Constatant

que le Gouvernement français est complice solidaire du fait colonial qu'il entretient,

que François MITTERRAND, devenu Président de la République par le mandat du 10 mai 1981 n'a pas tenu ses engagements,

que les déclarations de Nainville-les-Roches sur notre droit inné et actif à l'indépendance, n'ont pas été mises en pratique effective,

que le Gouvernement français, refusant toutes les mesures présentées par le F.I. pour préparer l'accession à l'I.K.S.,

- nous impose le statut LEMOINE avec ses verrous (élection à l'Assemblée Territoriale, Comité Etat-Territoire, Référendum en 1989, etc...)
- menace directement le peuple kanak de disparition en le rendant définitivement minoritaire chez lui,

que l'exploitation capitaliste et impérialiste par des intérêts économiques étrangers à notre pays continue au profit de la France coloniale et de ses alliés,

que le Gouvernement français poursuit sa politique d'immigration qui vise à

- empêcher la maîtrise de l'économie par le peuple kanak,
- lui interdire le plein exercice de son droit au travail,
- atteindre son intégrité et son unité sociale, culturelle et politique,

que le Gouvernement français met en place des dispositions judiciaires et militaires pour réprimer les forces kanak travaillant à l'I.K.S.

Le Front Indépendantiste a estimé que le peuple kanak entrait dans une phase de la lutte pour l'indépendance kanak LA LUTTE DE LIBERATION.

En conséquence le F.I. a décidé de rompre le dialogue avec le Gouvernement français, de se dissoudre et de participer avec toutes les forces vives du Mouvement indépendantiste à la mise en place d'un Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste.

2 Nous affirmons l'existence du peuple kanak, fièrement attaché à son identité culturelle et à ses valeurs coutumières propres.

Congrès constitutif du FLNKS

3. Nous revendiquons les droits légitimes et inaliénables du peuple kanak car depuis le 24 septembre 1853 la France a ignoré ses droits et les a confisqués en instaurant unilatéralement sa légitimité coloniale, source de violence institutionnelle à l'égard des Kanak.

4. Les droits sacrés et inaliénables du Peuple kanak opprimé et lésé par le fait colonial sont les suivants (cf les déclarations n° 1514 et 2621 de l'ONU) Droit à

a) être reconnu comme peuple à part entière,
b) la dignité et la liberté,
c) être considéré comme seul peuple légitime en pays kanak et y avoir sa patrie,
d) pratiquer sa libre détermination,
e) obtenir la restitution de toutes les terres pour constituer le pays kanak dans son intégralité,
f) l'exercice immédiat, sans condition ni réserve, de sa souveraineté qui lui permettra de choisir librement son statut politique l'indépendance kanak et socialiste,
g) aux moyens nécessaires pour poursuivre son développement économique, social et culturel pour construire le socialisme,
h) pratiquer l'accueil des non-kanak.

II - LE FRONT DE LIBERATION NATIONALE KANAK ET SOCIALISTE

1 NATURE :
Le peuple kanak est le seul responsable de sa lutte de libération nationale. Pour la mener à bien il se doté d'une force de lutte efficace le F.L.N.K.S.

2 COMPOSITION :
Tous les signataires de cette charte indépendantistes kanak et non-kanak anticolonialistes organismes, syndicats, mouvements, associations, églises... composent le F.L.N.K.S. dont ils sont les membres militants.

3 ROLE :
La lutte de libération nationale est globale elle se mène à tous les niveaux en même temps. Le F.L.N.K.S. est donc l'UNION DES FORCES VIVES qui ont pour but de mettre en place l'Indépendance kanak et socialiste. C'est un Front de Libération du pays kanak, du colonialisme, du capitalisme et de l'impérialisme, en vue d'instaurer un socialisme basé sur les réalités locales, mais qui sera défini dans la lutte par des combattants de la liberté.

4. ORGANISATION
L'animation du F.L.N.K.S. la coordination entre ses membres doivent être le fait du Bureau Politique. C'est ce noyau politique qui devra proposer la ligne de conduite qui sera adoptée en réunion plénière du F.L.N.K.S.

5 STRATEGIE :Elle s'élabore dans la lutte.
a) Elle est unitaire et globale
b) Elle est dirigée prioritairement contre l'oppresseur colonial, la France, puissance coloniale
c) Elle dénonce la fausse démocratie coloniale, et décide de boycotter toute élection à venir dans ce cadre
d) Elle est dirigée également contre le capitalisme et l'impérialisme pour instaurer une société socialiste plus juste
e) Elle vise à instaurer progressivement la légitimité kanak, sur le terrain, par des opérations concrètes qui manifestent son droit, opposé à la légitimité coloniale.

III - APPEL A L'ENGAGEMENT

1 Il est urgent que les Kanak se rassemblent et organisent la conquête de la liberté. Le premier acte de cet engagement est pour chacun la signature de cette Charte pour la lutte de libération.

2) Le F.L.N.K.S. lance un appel aux non-kanak. Ils doivent reconnaître la légitimité du Peuple Kanak et soutenir sa lutte de libération pour contribuer à sa réussite. Seul l'engagement solidaire dans la lutte de libération légitimera leur citoyenneté demain dans l'indépendance kanak et socialiste.

3) Le F.L.N.K.S. lance un appel aux Peuples frères du Pacifique ainsi ou à toutes les Nations qui ont voté les déclarations 1514 et 2621 de l'ONU, pour apporter leur soutien et leur aide à la lutte du Peuple Kanak.

1er décembre 1984

Premier Congrès du FLNKS à la Conception

Première montée des couleurs du drapeau de Kanaky à la tribu de la Conception au Mont-Dore.

Le drapeau de la République de Kanaky a été décrit :

De trois bandes horizontales dont les couleurs sont de bas en haut :

- Le vert qui symbolise la terre des ancêtres, la richesse du sol et l'espoir, le pays,
- le rouge qui symbolise le sang versé dans la lutte, le socialisme et l'unité du peuple : l'unité.
- le bleu qui symbolise le ciel et le Pacifique environnant ; la souveraineté dans le Pacifique du Pays kanak.

Vers la hampe, un disque d'or qui représente le soleil sur lequel s'inscrit en noir la case avec la flèche faitière et son toutoute.

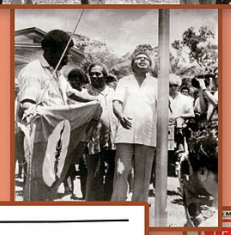

Extrait du discours prononcé par Jean-Marie Tjibaou à la Conception lors de la première montée des couleurs de Kanaky

Kanaky est en train de naître !

Que notre drapeau soit notre compagnon maintenant pour nous rappeler que notre lutte, elle est politique et la revendication de souveraineté n'a pas pour objectif la mort mais se rappeler que la mort fait partie de la logique à partir du moment où notre revendication de légitimité s'affronte à la légitimité coloniale installée par le Gouvernement français. Ces deux légitimités en lutte latente constituent le fondement de la guerre, le fondement de la haine, le fondement de ce que nous voulons pas voir dans notre pays, alors nous sommes pressés pour que déboucher les discussions sur la restitution de la souveraineté de Kanaky.

Que Kanaky vive !

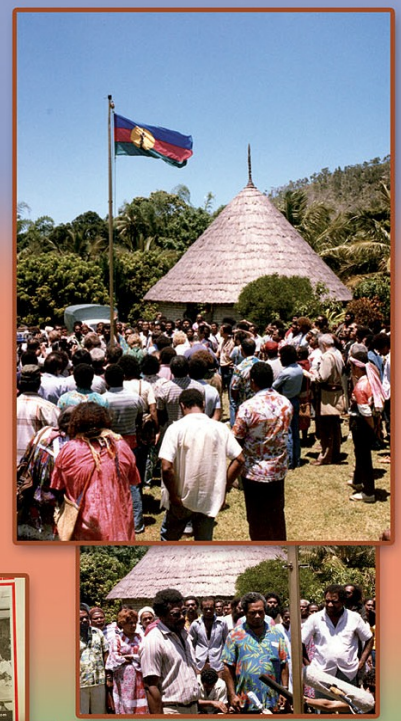

Mardi 25 septembre 1984

LE F.I. PASSE LA MAIN PAR ETAPES AU FLNKS

D'UN FRONT A L'AUTRE

CONVICTION CONFIRMÉE, MAIS AUSSI DÉLAI DE RÉFLEXION

La présentation du drapeau de «Kanaky» le nom donné à la Calédonie par le FLNKS

PAGE 4

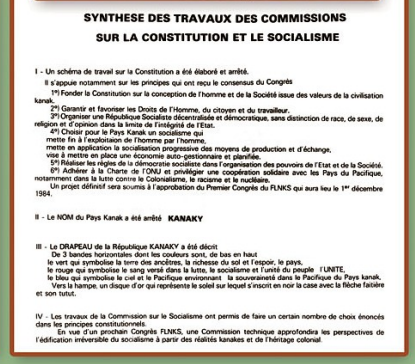

SYNTHESE DES TRAVAUX DES COMMISSIONS

SUR LA CONSTITUTION ET LE SOCIALISME

I - Un schéma de travail sur la Constitution a été élaboré et arrêté.

Il s'appuie notamment sur les principes qui ont reçu le consensus du Congrès

1°) Fonder la Constitution sur la conception de l'homme et de la Société issue des valeurs de la civilisation kanak.

2°) Garantir et favoriser les Droits de l'Homme, du citoyen et du travailleur.

3°) Organiser une République Socialiste décentralisée et démocratique, sans distinction de race, de sexe, de religion et d'opinion dans la limite de l'intégrité de l'Etat.

4°) Choisir pour le Pays Kanak un socialisme qui
mette fin à l'exploitation de l'homme par l'homme,
mette en application la socialisation progressive des moyens de production et d'échange,
vise à mettre en place une économie auto-gestionnaire et planifiée.

5°) Réaliser les règles de la démocratie socialiste dans l'organisation des pouvoirs de l'Etat et de la Société.

6°) Adhérer à la Charte de l'ONU et privilégier une coopération solidaire avec les Pays du Pacifique, notamment dans la lutte contre le Colonialisme, le racisme et le nucléaire.

Un projet définitif sera soumis à l'approbation du Premier Congrès du FLNKS qui aura lieu le 1er décembre 1984.

II - Le NOM du Pays Kanak a été arrêté KANAKY

III - Le DRAPEAU de la République KANAKY a été décrit
De 3 bandes horizontales dont les couleurs sont, de bas en haut
le vert qui symbolise la terre des ancêtres, la richesse du sol et l'espoir, le pays,
le rouge qui symbolise le sang versé dans la lutte, le socialisme et l'unité du peuple l'UNITE,
le bleu qui symbolise le ciel et le Pacifique environnant la souveraineté dans le Pacifique du Pays kanak.
Vers la hampe, un disque d'or qui représente le soleil sur lequel s'inscrit en noir la case avec la flèche faitière et son tutut.

IV - Les travaux de la Commission sur le Socialisme ont permis de faire un certain nombre de choix énoncés dans les principes constitutionnels.

En vue d'un prochain Congrès FLNKS, une Commission technique approfondira les perspectives de l'édification irréversible du socialisme à partir des réalités kanakes et de l'héritage colonial.

18 novembre 1984

Boycott actif des élections

Le 18 novembre 1984, jour des élections territoriales, partout les comités de lutte se mobilisèrent. Des barrages furent dressés sur les routes. À Canala, Eloi Machoro, brisa, avec une hache, l'urne électorale. Ce fut le signe de la détermination. À Lifou, le sous-préfet fut séquestré.